

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**



**Le pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES**

**Objet du marché :**

**Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Augustin Malroux**

**Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006**

**La procédure utilisée est la suivante :  
Procédure adaptée en application des articles 27-III-2 et 28 du Code des Marchés Publics**

**Date et heure limites de remise des propositions : 08-09-2014 à 16:00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché .....	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du marché .....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2-Durée du marché - délais d'exécution .....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	3
3-4-Forme juridique de l'attributaire .....	3
3-5-Délai de validité des propositions .....	4
3-6-Variantes et options.....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation .....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	4
4-3-Visite des lieux et consultation de document sur site.....	4
Article 5 - Présentation des propositions .....	4
5-1-Documents à produire .....	4
5-2-Langue de rédaction des propositions .....	5
5-3-Unité monétaire .....	5
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	5
5-5-Négociation.....	5
Article 6 - Jugement des propositions .....	6
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	6

## **Article 1 - Acheteur**

**Le pouvoir adjudicateur** : MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES

MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES  
145 bis, Avenue d'Albi  
81400 BLAYE-LES-MINES

Téléphone : 05 63 80 25 10  
Télécopie : 05 63 76 51 77  
Site internet : [www.mairie-blaye.fr](http://www.mairie-blaye.fr)

**Maître d'oeuvre** :  
Service Marchés

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du marché**

La consultation porte sur les prestations suivantes :  
**Remplacement des menuiseries de l'école primaire Augustin Malroux**

Références à la nomenclature européenne (CPV) :  
Objet principal :  
45421000-4/AA02-4 : Travaux de menuiserie / Aluminium

**A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 30-06-2015.**

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 27-III-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

### **2-3-Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3-2-Durée du marché - délais d'exécution**

Les prestations seront exécutées dans les délais ci-dessous, à compter de l'ordre de service de démarrage :

45 jours

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif. Budget de la collectivité

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du dossier de consultation.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

#### **3-6-2-Options**

Il est prévu l'option suivante :

Remplacement des menuiseries du local CLAE

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP.

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : [www.mairie-blaye.fr](http://www.mairie-blaye.fr)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

### **4-3-Visite des lieux et consultation de document sur site**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4).
- Déclaration du candidat (DC5).
- Certificats et déclarations sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (DC7).
- Attestation d'assurances en cours de validité.
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce.
- Certificats de qualifications professionnelles. L'acheteur doit préciser que la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats professionnels ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise.
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6).

### **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement dûment daté et signé.
- Bordereau des prix
- Cahier des clauses techniques particulières paraphé.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

### **5-2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-3-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

"Affaire n°14S0002 - Remplacement des menuiseries école primaire Augustin Malroux - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES  
Accueil de la Mairie  
145 bis, Avenue d'Albi  
81400 BLAYE-LES-MINES

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES  
145 bis, Avenue d'Albi  
81400 BLAYE-LES-MINES

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

### **5-5-Négociation**

Il n'est pas prévu de négociation.

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

### **Critères de sélection des candidatures :**

1. Capacités et garanties professionnelles
2. Capacités techniques
3. Références professionnelles

### **Critères de jugement des offres :**

1. Valeur technique (pondération : 60 %)
2. Prix (pondération : 40 %)

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### **1) Renseignements administratifs**

Correspondant : Madame LANAS Corinne  
Adresse : MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES  
145 bis, Avenue d'Albi  
81400 BLAYE-LES-MINES

Téléphone : 05 63 80 25 19  
Fax : 05 63 76 51 77  
Courriel : c.lanas@mairie-blaye.fr

### **2) Renseignements techniques**

Correspondant : Monsieur VIDAL Serge  
Adresse : MAIRIE DE BLAYE-LES-MINES  
145 bis, avenue d'Albi  
81400 BLAYE-LES-MINES

Téléphone : 05 63 80 25 10  
Fax : 05 63 76 51 77  
Courriel : s.vidal@mairie-blaye.fr

### **3) Voies et délais de recours**

Tribunal administratif de Toulouse ; délai de deux mois.